



# SEJOUR DE NEIGE - 6<sup>ème</sup> Année scolaire 2016/2017

## LETTRE D'INFORMATIONS N° 3

1. Le versement du 3<sup>ème</sup> acompte est à faire pour le jeudi 1er décembre 2016. Il est d'un montant de 100€ payable par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Paul Wernert. Un 4<sup>ème</sup> acompte sera demandé en février d'un montant de 70€ et le solde se fera après le séjour. Le budget est maintenu.
2. Nous vous rappelons qu'un dossier médical par élève doit être constitué :
  - a. Fiche sanitaire de liaison à remplir et à rendre.
  - b. Fiche d'informations complémentaires à remplir et à faire signer par votre médecin traitant qui est à rendre après ou avant les congés de Noël.
  - c. Il nous faut également les photocopies du carnet de santé page 90 à 95 inclus (vaccins, test et maladies contagieuses) même s'il n'y a rien de noté et sans oublier d'inscrire le nom de votre enfant sur toutes les pages.
3. Votre enfant doit avoir une carte d'identité pour le passage de la frontière en Suisse, merci de nous donner déjà une photocopie de la carte d'identité, la carte d'identité est valable 10 ans pour les mineurs (15 ans pour les majeurs). Nous ramasserons la carte d'identité la semaine du départ, c'est-à-dire dans la semaine du lundi 13 mars 2017.
4. Nous ferons une réunion d'informations avant les congés de février pour vous présenter le projet en détail et répondre à vos questions.
5. Subventions :
  - a. Une subvention du conseil départemental de 25 € est attribuée et gérée par le collège
  - b. Une subvention du FSE pour les élèves ayant cotisés de 25€ est attribuée
  - c. Certaines mairies des communes de résidence ou certains employeurs contribuent parfois aux voyages scolaires. Une attestation sera remise à chaque famille à l'issue du séjour pour lui permettre d'entreprendre les démarches.
  - d. Le bénéfice de la vente de nougats sera reversé par la FCPE.

Merci